

# Registre d'accessibilité Campus Heinlex, Bât. 7





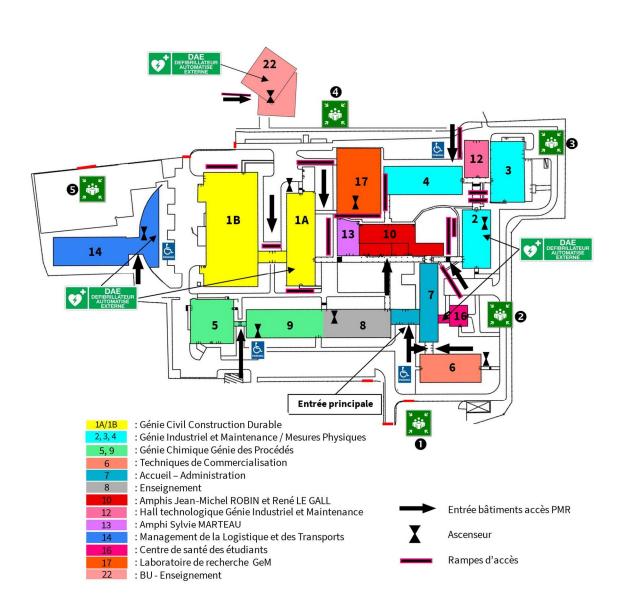




Localisation du registre : accueil IUT (bâtiment 7) et sur le site internet

Version du registre : 2-2025

# Plan d'accès personnes à mobilité réduite et évacuation du Campus Heinlex



# Renseignements

• Par téléphone : 02 40 17 81 59

• Par mail: accueil.iutsn@univ-nantes.fr

it: Nantes Univers	sité								
– Campus Heinlex	- Saint-I	Nazaire	<u>;</u>						
ige									
<b>Ville</b> : Saint-Na	azaire								
<b>⊠</b> 2 □3	□ 4	□ !	5						
				□т	□U	$\Box$ V	$\boxtimes W$	$\square$ X	□ Y
	•								
i <b>ent</b> : bureaux et ei	nseigne	ement							
7 pour l'ERP 5, 6, 7	, 8, 9, 16	<b>5</b>							
niveaux (étages et	t/ou sou	us-sol)	: ⊠	OUI		ION			
	•	•							
ontactor l'accuoil	du cito	•							
_	- Campus Heinlex  ige  Ville: Saint-Na   2 □ 3  M □ N □ O  ient: bureaux et e  7 pour l'ERP 5, 6, 7  niveaux (étages e	Ville: Saint-Nazaire  Ville: Saint-Nazaire  2	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  ge  Ville: Saint-Nazaire   ✓ 2 □ 3 □ 4 □ 9  ✓ □ N □ O □ P ☒ R  ment: bureaux et enseignement  7 pour l'ERP 5, 6, 7, 8, 9, 16	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  ge  Ville: Saint-Nazaire   2	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  ge  Ville: Saint-Nazaire   2	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  lige  Ville: Saint-Nazaire    2	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  rige  Ville: Saint-Nazaire  2	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  ge  Ville: Saint-Nazaire  2	- Campus Heinlex - Saint-Nazaire  ge  Ville: Saint-Nazaire  2

### Règlementation

#### Article 1 du décret du 28 mars 2017

L'exploitant de tout établissement recevant du public [...] élabore le registre public d'accessibilité [...]. Celui-ci précise les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement a été conçu. Le registre contient :

- Une information complète sur les prestations fournies dans l'établissement ;
- La liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées ;
- La description des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Les modalités du registre portent sur sa mise à disposition de l'ensemble du public et sur sa mise à jour régulière.

# Signalétique

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès ;
- Signalétique indiquant les croisements voiture/piéton ;
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances) ;
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support ;
- Toute information sonore doublée par une information visuelle.

<b>CONFORME:</b>	🗵 Oui 🏻 🛭	□ Non □	☐ Non-concerné
------------------	-----------	---------	----------------

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

# **Eclairage**

	Cham	inamant	extérieur	20 1	
•	Chem	mement	exterieur	ZU lux	

- Circulation piéton / voiture 50 lux ;
- Circulation intérieure 100 lux ;
- Escalier et équipement 150 lux ;
- Accueil 200 lux.

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

#### Cheminement

<ul> <li>Sol stab</li> </ul>	le, non me	euble et sa	ns trou ou	ressaut >	à 2 (	cm:
------------------------------	------------	-------------	------------	-----------	-------	-----

- Largueur du cheminement de 1,20 m (tolérance 0,90 m sur une courte distance);
- Absence d'élément en saillie ≥ 0,15 m;
- Dévers sur les cheminements ≤ à 3 %;
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et à tous les 6 à 8 m;
- Eléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil) ;
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique ;
- Hauteur de passage libre ≤ 2,20 m sous élément suspendu.

				-
CONFORME:	IXI OIII	Non	lon-conceri	വ
COM CIVIL	∠ Oui			

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

# **Parking**

En cas de place de parking, 2% du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée ;
- Largueur 3,30 m;
- Marquage au sol et signalétique verticale ;
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm.

<b>CONFORME:</b>	🛛 Oui	□ Non	□ Non-concerné
------------------	-------	-------	----------------

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

# Ascenseur et plateforme élévatrice

- Conforme à la norme NF EN 81-70/Al ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-40 et NF EN 81-41);
- Largueur de passage de porte à 0,80 m;
- Dimension minimale de la cabine 1,10 m x1,40 m;
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0,90 m x 1,40 m;
- Charge minimale supportée ≥ 300 kg.

<b>CONFORME:</b>	🛛 Oui	□ Non	☐ Non-concerne
------------------	-------	-------	----------------

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

#### Escalier inférieur à 3 marches

- Bande d'éveil à la vigilance en haut de chaque escalier entre 0,28 m et 0,50 m de la première marche ; ok
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche ; ok
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 m à 1 m); non mais l'ascenseur permet d'accéder au RDC haut
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche ; ok
- Largueur de giron ≥ 0,28 m ok.

é

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

# Escalier supérieur à 3 marches

- Bande d'éveil à la vigilance en haut de chaque escalier entre 0,28 m et 0,50m de la première marche ;
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche ;
- Main courante recommandée (hauteur 0,80 m à 1 m);
- Hauteur de marche 0,17m;
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche ;
- Largueur de giron ≥ 0,28 m.

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

# Plan incliné, rampe fixe ou amovible

<ul> <li>Pente du plan incliné de 6 % à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existan</li> </ul>	• Pente du	u plan incliné de 6 %	à 12 % suivant le	s longueurs et le	es tolérances dans	s l'existant
--	------------	-----------------------	-------------------	-------------------	--------------------	--------------

• Dévers ≤ à 3%;

<b>CONFORME:</b>	Oui	□ Non	$\times$	Non-concerné	4
------------------	-----	-------	----------	--------------	---

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

## Dispositifs de commande

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes ;
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision direct ;
- Hauteur entre 0,90 m et 1,30 m;
- Espace d'usage 0,80 m x 1,30 m;

CONTRACTOR	K 2	· ·	N.	1. 6.1	-
<b>CONFORME</b> :		Oui	□ Non	Non-concern	e

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

#### Accueil

- Utilisable en position debout ou assise;
- Configuré pour une communication visuelle ;
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 0,80 m;
- Vide sous meuble (hauteur 0,70 m, largueur 0,60 m, profondeur 0,30 m);
- Lisibilité des affichages, assis ou debout.
- Boucle magnétique

<b>CONFORME:</b>	⊠ Oui	□ Non	☐ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

#### **Personnel**

Le personnel appelé à être en contact avec les usagers doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...).

Une personne référente handicap sur le campus : Rachel Gelet, 0240178641, rachel.gelet@univ-nantes.fr

Le personnel d'accueil doit être en capacité d'informer les usagers des modalités d'accès aux différentes prestations du bâtiment.

<b>CONFORME:</b>	□ Oui	⊠ Non	Non-concerné
COMFORME.	□ Oui		MOII-COIICEILIE

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

#### **Toilettes**

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées ;
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1,50 m), en dehors du débattement de la porte ;
- Espace d'usage ou de transfert (0,80 m x 1,30 m) en dehors du débattement de la porte ;
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0,80 m à 1m;
- Axe de la lunette du WC distant entre 0,35 m à 0,40 m du mur latéral ;
- Hauteur de cuvette entre 0,45 m et 0,50 m;
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan ≤ 0,85 m ;

<b>CONFORME:</b>	🛛 Oui	□ Non		Non-concern	é
------------------	-------	-------	--	-------------	---

Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date
	Délais de la réalisation	Délais de la réception  Pélais de la réception  Pélais de la réception

## Lavabo

• Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minima : hauteur 0,70 m, largueur 0,60 m, profondeur 0,30 m (s	siphon
déporté);	

• Hauteur du plan ≤ 0,85 m.

<b>CONFORME:</b>	🛛 Oui	□ Non	□ Non-concerné
------------------	-------	-------	----------------

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

#### Salle d'eau

- Rayon de giration (diamètre 1,50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0,25 m ;
- Espace d'usage ou de transfert (0,80 m x 1,30 m);
- Barre de maintien assis/debout (0,80 m à 1,00 m);
- Equipement pour s'asseoir dans la douche;
- Hauteur accessible des équipements (0,90 m et 1,30 m);

**CONFORME:** □ Oui □ Non ⊠ Non-concerné

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Validation à la réception	Date

# Notes et observations des usagers

